

PROGRAMME «BONNE ARRIVÉE» À L'ÉCOLE**Approuvée le 15 avril 2000****Révisée le 16 juin 2017****Prochaine révision en 2020-2021**

Page 1 de 1

PRÉAMBULE

La sécurité des élèves est une priorité du Conseil scolaire Viamonde (le Conseil). Un programme de « Bonne arrivée » permet de mieux assurer la sécurité des élèves à l'école.

DÉMARCHE

Chaque école du Conseil est tenue de mettre en œuvre un programme de « Bonne arrivée » à l'école en se basant sur le relevé quotidien des présences.

Le programme de « Bonne arrivée » à l'école doit comprendre des mesures, qui permettent de déceler la raison de l'absence inexplicquée d'une ou d'un élève. Les mesures à cet égard consistent à déployer des efforts raisonnables pour communiquer promptement avec les parents, tuteurs ou tutrices.

Le programme tient compte des besoins locaux et de la situation particulière de l'école.

.....

Référence : Politique/Programme Note n° 123 – ministère de l'Éducation